RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BA-CESS-19/06/2019
Date de publication : 19/06/2019
Date de fin de publication : 22/06/2022

BA - Cession ou cessation d'activité

Positionnement du document dans le plan :

BA - Bénéfices agricoles
Cession ou cessation d'activité

1

La cession ou cessation d'activité soumise au régime des bénéfices agricoles entraîne les mêmes conséquences qu'en matière de bénéfices industriels et commerciaux.

Toutefois, il existe un certain nombre de dispositions spécifiques aux activités agricoles, exposées dans la présente division.

10

La présente division expose :

- les règles spécifiques aux bénéfices agricoles (titre 1, BOI-BA-CESS-10) ;

- la transmission ou le rachat des droits des associés (titre 2, BOI-BA-CESS-20) ;

- le dispositif de paiement fractionné de l'impôt sur le revenu afférent à certains revenus agricoles en cas de passage à l'impôt sur les sociétés (titre 3, BOI-BA-CESS-30).